

Publié le 14 janvier 2021

Une enveloppe de 20 milliards d'euros pour le 4ème Programme d'investissement d'avenir

Le 8 janvier dernier, le Premier Ministre Jean Castex, a présenté le 4ème Programme d'investissement d'avenir (PIA 4). Doté de 20 Md€ à investir sur 5 ans, ce programme contribue d'ores et déjà à hauteur de 11 Md€ au Plan de Relance afin d'en accélérer la dynamique d'innovation.



Parmi ces 20 Md€, **7,5 Md€ seront utilisés pour irriguer les écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation**. L'Etat garantira un financement structurel pérenne et prévisible aux écosystèmes et organismes d'enseignement supérieur (universités de recherche, laboratoires d'excellence...), de recherche et d'innovation (instituts hospitalo-universitaires, instituts de recherche technologique...), pour faire de la France le terreau le plus fertile et attractif en Europe pour les étudiants, les enseignants, les chercheurs et les entrepreneurs.

12,5 Md€ pour les stratégies d'accélération prioritaires

L'Etat utilisera l'autre partie de cette enveloppe, à **savoir 12,5 Md€ pour financer des investissements exceptionnels afin de répondre aux enjeux de transformation de l'économie française et de la société vers un modèle de croissance plus durable**. Outre les quatre secteurs déjà validés (développement de l'hydrogène décarboné, enseignement et numérique, cybersécurité et quantique), **onze nouvelles thématiques ont été identifiées** par le

gouvernement et certaines concernent l'économie mixte, dont l'**e-santé, les réseaux de télécommunication du futur, les industries culturelles et créatives et la numérisation des transports**. Pour chacune d'elles, des consultations seront menées avec les acteurs concernés afin de « construire des stratégies d'accélération ». (voir document en annexe pour les dates des consultations).

Potentiel de croissance et d'emploi

Le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), a été mis en place par l'État pour **financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois**. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion sur le marché d'un produit ou service nouveau, le PIA intervient sur tout le cycle de vie de l'innovation et fait le lien entre la recherche publique et le monde de l'entreprise. Le PIA repose sur un double principe d'effet de levier et de partage des risques : **l'investissement de l'État dans un projet d'innovation est la plupart du temps cofinancé par des partenaires privés ou publics**. Depuis le lancement du PIA, l'État a ainsi co-financé plusieurs milliers de projets pour préparer l'avenir.

Les quatre opérateurs des investissements d'avenir, **Bpifrance, l'Agence nationale de la Recherche (ANR), l'ADEME et la Caisse des dépôts-Banques des territoires, sont mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du PIA 4 (appel à projets, sélection des projets, financement)**. La FedEpl va organiser dans les prochaines semaines des réunions de travail avec les opérateurs afin de déterminer plus en détail, les actions et thématiques sur lesquelles les Epl pourront davantage de positionner. Des informations complémentaires seront à paraître dans les prochaines newsletters.

À télécharger

Par Caroline ACOSTA